

que, immédiatement (avant ou) après, le scapulaire soit imposé à chaque personne en particulier."

Il est nécessaire que ce soit le même prêtre qui bénisse et qui impose le scapulaire.—Il faut que le prêtre autorisé l'impose de ses mains, le passant au cou, autant que possible, ou au moins, le mettant sur l'épaule.

2° Nous ne voudrions pas condamner cette pratique ; si la formule est récitée au pluriel, de fait la formule se trouve dite et le scapulaire imposé par le même prêtre. Mais, au point de vue des convenances, cette pratique laisse à désirer ; le prêtre fait deux choses à la fois ; il lit sa formule et chemin faisant, il impose à tâtons le scapulaire, à plusieurs personnes.

Beringer n'a pas l'air de supposer que la chose puisse se faire ainsi, puisque, en parlant de la formule *accipe*, il ne la fait réciter qu'avant ou après l'imposition.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Cérémonie de vêtue et de profession religieuse. — Samedi, le 10 août, à 2.30 heures de l'après-midi, a eu lieu dans la chapelle des Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie de Limoilou, une cérémonie de vêtue, de profession et de vœux perpétuels, présidée par Sa Grandeur Monseigneur P.-E. Roy, qui donna le sermon de circonstance.

Ont revêtu le saint-habit : Mlles Germaine Martel, de Québec, en religion, Sœur Ste-Émilienne de Jésus ; Lucina Labonté, de St-Joseph de Beauce, en religion Sœur Ste-Antoinette du Sacré-Cœur ; Daria Fortier, de St-Évariste, en religion Sœur St-Barthélémy ; Cécile Hardy, de St-Ubalde, en religion Sœur St-Bernardin de Sienne ; M.-Anne Nadeau, de St-Méthode d'Adstock, en religion Sœur Ste-Hortense.

Ont prononcé leurs vœux temporels : Mlles Maria Peltier, de St-Philippe de Néri, en religion Sœur St-Cyprien ; Éva Frédet, de St-Narcisse de Beaurivage, en religion Sœur Ste-Victoire ; Amélia Fluet, de St-Victor de Tring, en religion Sœur Ste-Aurélia ; M.-Louise Duval, de St-Pascal, en religion Sœur Ernest-Marie ; Céline Drolet, de l'Ancienne-Lorette, en religion Sœur St-Laurent ; Monique Dessurault, de St-Stanislas, en religion Sœur Agnès Marie ; Rébecca Bérubé, de St-Pascal, en religion Sœur Ste-Léa ; Marguerite Michaud, de St-Philippe de Néri, en religion Sœur Ste-Emma ; Evelyne Doyon, de St-François de Beauce, en religion Sœur Ste-Virginie.

Ont émis leurs vœux perpétuels : Sœur St-Thomas d'Aquin, de Frampton ; Sœur St-François d'Assise, de Nashua (New-Hamp-